





LYCÉE MONGAZON

Circulaire de rentrée 2025/2026





Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous avez bien voulu confirmer l'inscription de votre enfant au Lycée Mongazon et nous serons heureux de l'accueillir en septembre.

Afin de préparer au mieux son arrivée vous trouverez tous les documents nécessaires à la rentrée 2025/2026.

Merci de prendre connaissance dans un premier temps de la circulaire, ci-dessous :

- Organisation de la rentrée scolaire
- Dates réunions de parents par niveau
- Les différentes aides financières
- Informations importantes et diverses
- Réservation casier
- Droit à l'image
- Adhésion APEL (document en pièce jointe)

Nous vous invitons ensuite à nous fournir les informations suivantes pour le 18 août.

- Droit à l'image
- Réservation casier

Pour cela, merci de suivre ce lien : https://form.dragnsurvey.com/survey/r/12f4e7a0

Si vous ne souhaitez pas utiliser la voie numérique, merci de renseigner l'enquête en cochant le refus. Nous vous invitons ensuite à utiliser les formulaires, ci-dessous, et à nous les retourner au secrétariat du lycée pour le **19 août.**

Lycée MONGAZON Secrétariat élèves 1 rue du Colombier BP 1324 49036 ANGERS CEDEX 01

Si vous n'avez pas retourné l'avis de passage et/ou l'exeat de votre enfant merci de nous les faire parvenir au plus tard le 19 août (uniquement pour élèves arrivant d'un autre établissement).

La communauté éducative du lycée Mongazon se joint à nous pour vous souhaiter un excellent été.

Benjamin NORMAND Directeur-adjoint du lycée



Organisation de la rentrée scolaire

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025 (pour les internes)

	Accueil des internes	
Seconde	à partir de 8h30	
1ère et Terminale	Bagagerie à partir de 10h30 jusqu'à 17h15	Temps libre le matin (retour pour l'Accueil). Déjeuner possible au self.

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025 (pour les demi-pensionnaires et externes)

Un pot d'accueil (élèves et parents) sera proposé entre 9h et 10h sur la cour du lycée pour les élèves de Seconde.

la cool do lycee pour les eleves de secorde.					
	Rentrée Accueil Direction Assemblée Générale	Rentrée Accueil par le Professeur Principal	Déjeuner au self pour 1/2 pensionnaires	Déjeuner à l'extérieur pour les externes	Fin de la journée
2nde*	10h15	11h00	Entre 12h et 14h	Entre 12h et 14h	Entre 16h et 17h15 en fonction de la distribution des livres
	Rentrée Accueil par le Professeur Principal	Rentrée Accueil Direction Assemblée Générale	Déjeuner au self pour 1/2 pensionnaires	Déjeuner à l'extérieur pour les externes	Fin de la journée
1ère	13h45	15h45	Ø	Ø	vers 16h45
	Rentrée Accueil Direction Assemblée Générale	Rentrée Accueil par le Professeur Principal	Déjeuner au self pour 1/2 pensionnaires	Déjeuner à l'extérieur pour les externes	Fin de la journée
Terminale	14h15	15h00	Ø	Ø	vers 16h45

^{*} Pour les élèves de Seconde : la distribution des livres aura lieu dès le lundi 1 er septembre. Il est donc nécessaire de se munir d'un sac adapté pour ramener les livres chez soi.



RÉUNIONS DE PARENTS PAR NIVEAU

Dans le but de vous apporter quelques informations sur la vie au Lycée d'une part, et de rencontrer l'équipe pédagogique de votre fils ou de votre fille d'autre part, vous êtes cordialement invités à des réunions par niveau organisées au cours du mois de septembre suivant le calendrier ci-après.

Vous assisterez à une assemblée générale et à une rencontre avec les professeurs de votre enfant.

ATTENTION: LES PLACES DE PARKING DANS L'ENCEINTE DE L'INSTITUTION ÉTANT LIMITÉES, NOUS VOUS CONSEILLONS DE VOUS GARER SUR LE PARKING JEAN BOUIN.

Parents des élèves de **SECONDE**

LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi puis rencontre parents avec les professeurs (ou l'inverse merci de bien vérifier l'affichage en arrivant).

Parents des élèves de **PREMIERE**

LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi puis rencontre parents avec le professeur principal, le professeur de français.

Parents des élèves de **TERMINALE**

LE LUNDI 8 SEPTEMBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi puis rencontre parents avec le professeur principal, le professeur de philosophie et les professeurs de spécialité.



LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES

Madame, Monsieur,

Il peut arriver qu'une famille ne soit pas en mesure d'assumer (même provisoirement) le coût de la scolarité d'un élève inscrit au Lycée MONGAZON.

Si vous considérez être dans cette situation, n'hésitez pas à contacter le service comptabilité pour que nous recherchions ensemble une solution. L'Organisme de Gestion de l'Institution estime, en effet, que des difficultés financières clairement avérées ne doivent pas empêcher quiconque d'inscrire son enfant au Lycée Mongazon.

En dehors des aides que peuvent constituer :

- > L'ALLOCATION de RENTRÉE SCOLAIRE (voir avec la Caisse d'Allocations Familiales)
- ➤ BOURSE NATIONALE DE LYCÉE: depuis la rentrée 2024 pour tous les élèves éligibles même ceux déjà bousiers <u>au lycée</u>: du 1er septembre au 16 octobre 2025 venir retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat du lycée, après avoir fait une simulation à partir du lien suivant : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

Je me permets de vous signaler trois autres possibilités :

1. FONDS SOCIAL LYCÉEN*

Ces fonds, attribués par le Conseil Régional, permettent d'apporter une aide à des <u>FAMILLES</u> <u>NON-IMPOSABLES</u> et résidant dans la région Pays de Loire. Cette aide concerne les frais de restauration, d'internat...

2. FONDS d'AIDE à la RESTAURATION*

Ces fonds, attribués par le Rectorat, permettent d'attribuer une aide à des familles d'élèves internes ou demi-pensionnaires.

3. AIDES EXCEPTIONNELLES *

Ce sont des aides attribuées par l'Organisme de Gestion de l'Institution MONGAZON sous forme de réductions ou d'exonérations concernant les frais de contribution ou d'internat (réponse apportée courant décembre avec modification de l'échéancier à partir de janvier).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Benjamin NORMAND Directeur adjoint du lycée

^{*(}un seul dossier pour les 3 aides à retirer à l'accueil dès les premiers jours de la rentrée et à retourner avant fin septembre).



QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

- Deux "CERTIFICATS de SCOLARITE" seront transmis par mail début septembre. (Si vous en souhaitez d'autres exemplaires, veuillez en faire des photocopies dès réception ou les télécharger sur NOEFIL. Aucun duplicata ne sera fourni).
- Conformément à la loi Evin, l'Usage du TABAC est interdit dans l'établissement.
- Journée Défense et Citoyenneté: Tout jeune Français dès 16 ans doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile pour être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Elève français de Terminale :

Il doit justifier qu'il remplit les obligations relatives au service national.

- S'il a entre 16 et 18 ans, il doit fournir :
- o Une attestation de recensement (si la journée défense et citoyenneté n'est pas encore effectuée) ou
- o Un certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), s'il y a déjà participé.
- S'il a entre 18 et 25 ans, il doit fournir :
- o Un certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), s'il y a déjà participé.
- o Une attestation provisoire s'il n'a pas encore participé à la JDC (ce document comporte obligatoirement une date de validité)
- Une attestation individuelle d'exemption.

Un de ces justificatifs sera demandé par le Rectorat pour début décembre 2025.



DATES DES STAGES OBLIGATOIRES

Pour les élèves de Seconde :

Du 23 au 27 mars 2026. Les conventions de stages seront distribuées aux élèves vers la mi-octobre.

Pour les élèves de 1ST2S :

Du 2 au 6 février 2026. Les conventions de stages seront distribuées à la rentrée.

Pour les élèves de TST2S :

Du 29 septembre 2025 au 3 octobre 2025. Les conventions de stages seront distribuées à la rentrée.

CONVENTION DE STAGE

Si votre enfant souhaite faire des stages d'observation, il a la possibilité d'obtenir une convention de stage <u>uniquement la première semaine des vacances scolaires</u> (sauf aux vacances de Noël). Pour cela il doit faire une lettre de motivation à la direction en indiquant ses nom, prénom, classe, dates et lieu du stage au moins quinze jours avant. Aucune convention de stage ne sera remise en dehors de ces périodes.



INFORMATIONS DIVERSES

- L'inscription au **BIA** (Brevet d'Initiation Aéronautique pour le niveau Seconde) se fera à la rentrée.

Coût total annuel environ 200 € (tarif 2024-2025)
(+ une cotisation individuelle obligatoire d'environ 27 € pour la licence des Jeunes Ailes).

En cas d'absence maladie ou demande d'autorisation de sortie

- prévenir par mail, uniquement à l'adresse ci-dessous :

viescolaire.lycee@mongazon.org

<u>Pour les élèves internes</u>, prévenir également le responsable d'internat. <u>internat@mongazon.org</u>

MANUELS SCOLAIRES

Nous vous demandons de veiller à ce que vos enfants prennent soin de leurs manuels scolaires.

Conditions générales lors de leur restitution en fin d'année scolaire :

Notre établissement fournit les manuels scolaires et les CD.

En cas de dégradation ou d'usure anormale du livre un montant de $5 \in$ par stade de dégradation du livre vous sera facturé jusqu'à un maximum de $10 \in$ par livre (si le livre est réutilisable).

En cas de perte ou de livre non réutilisable, un montant maximum de 15 € vous sera facturé par livre. En cas de perte de CD, celui-ci vous sera facturé au coût de 5 € par CD.

Afin que la gestion du prêt de manuels scolaires aux lycéens soit la plus rigoureuse possible nous comptons sur la collaboration et la compréhension de chacun, parents d'élèves et lycéens. Merci d'avance.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures sera donnée par chaque professeur la semaine de rentrée.

<u>UNIQUEMENT POUR LES SECONDES</u>: recommandation exclusive d'une calculatrice graphique NumWorks au prix de 74.69 € (au lieu de 82.99 €).

Ces prix sont valables pour un achat groupé en ligne jusqu'au 2 septembre 2025. Suivre le lien :

• Le lien pour accéder à la cagnotte: https://promo.numworks.fr/1qvi8xj



SORTIES OBLIGATOIRES

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE PREMIÈRE ST2S

Coût du séjour les 7 et 8 octobre environ 150-190 €. Ce montant sera imputé sur la facture principale.

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SVT

Séjour d'une semaine du 8 au 12 septembre dans les Alpes. Coût entre 375 et 405 €. Ce montant sera imputé sur la facture principale.

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ HGGSP

Séjour à Paris les 27 et 28 novembre. Coût environ 130-170 €. Ce montant sera imputé sur la facture principale.



RÉSERVATION de CASIER pour L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

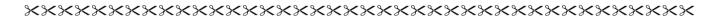
Afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de bénéficier d'une meilleure protection de leurs objets ou biens personnels (casques, calculatrices) nous proposons la location d'un **CASIER** pour la durée de l'année scolaire.

Le coût de la location pour l'année est de 25 € somme qui vous sera imputée sur la facture annuelle.

L'affectation des casiers sera assurée par la vie scolaire sur la base des réservations qui auront été effectuées (avec une priorité aux élèves internes).

Tout élève qui aura réservé un casier devra se munir **obligatoirement** à la rentrée scolaire **d'un** cadenas à clé d'une grosseur de **40 mm**.

La responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée en cas d'effraction suivie de vol dans les casiers au préjudice des élèves.



RÉSERVATION DE CASIER

à COMPLETER et à RETOURNER au LYCÉE MONGAZON-SECRETARIAT DU LYCÉE (UNIQUEMENT si vous ne souhaitez pas utiliser la version numérique)

dès réception et au plus tard le 19 août 2025

<u>(rappel : ne pas joindre de règlement, la somme sera imputée sur la facture annuelle)</u>

Monsieur, Madame :					
demandent la réservation pour l'année scolaire 2025/2026 d'un casier pour :					
leur fils, leur fille :					
qui sera élève en classe de :					
avec un statut de*:	□ EXTERNE	□ DEMI-PENSIONNAIRE	☐ INTERNE**		
*Entourer la mention choisie.					
**sous réserve d'avoir fait la demande auprès du secrétariat					
Date :		Signature:			



Droit à l'image 2025-2026

à COMPLETER et à RETOURNER au LYCÉE MONGAZON-SECRETARIAT DU LYCÉE (UNIQUEMENT si vous ne souhaitez pas utiliser la version numérique)

dès réception et au plus tard le 19 août 2025

Pour les élèves mineurs :

En raison du droit au respect de la personn civil sur le droit à l'image et au son et art. 1:	e et conformément à la loi (art.9 du code 21-2 du code de la propriété intellectuelle)			
Monsieur, Madame	parents de			
Nom :	Prénom :			
en classe de				
ou évènements divers, films et œuvres or	nies de l'élève prises à l'occasion d'activités iginales réalisés dans le cadre des activités nures, plaquettes, site internet, panneau			
□ n'autorisent pas la publication de photographies de l'élève prises à l'occasion d'activités ou évènements divers, films et œuvres originales réalisés dans le cadre des activités pédagogiques (ex d'utilisation : brochures, plaquettes, site internet, panneau d'exposition, diaporama).				
Fait à	le			
	Signature(s) :			